



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rezé, le 7 septembre 2026

Pérennisation du projet Territoires zéro chômeur de longue durée : le temps presse !

Alors que le gouvernement a renoncé à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée nationale en septembre, l'association Territoires zéro chômeur de longue durée s'inquiète de l'avenir du projet du même nom. Sans adoption définitive de la proposition de loi portée par le député Stéphane Viry visant à sa pérennisation, l'expérimentation et les près de 4500 emplois créés prendront fin au 31 décembre. Projet plébiscité à l'Assemblée nationale puis au Sénat, la proposition de loi doit être votée en deuxième lecture faute de procédure accélérée engagée par le précédent gouvernement. L'absence d'inscription urgente à l'ordre du jour de l'Assemblée est un non sens et laisse craindre le pire pour l'avenir du projet.

La nouvelle est tombée : il n'y aura finalement pas de session extraordinaire de l'Assemblée nationale en septembre. Les députés ne retrouveront donc l'hémicycle que le 1er octobre. Pour la pérennisation du projet Territoires zéro chômeur de longue durée, **un mois supplémentaire vient d'être perdu alors que l'expérimentation s'achève le 31 décembre 2026.**

Plébiscitée à l'Assemblée, puis au Sénat, la proposition de loi de Stéphane Viry visant à pérenniser l'expérimentation attend désormais de retourner au Palais Bourbon, faute de procédure accélérée. Lors de l'examen de la proposition au Sénat en juin, **le Gouvernement avait lui-même regretté que la procédure accélérée n'ait pas été engagée par le précédent gouvernement** et alerté sur l'échéance de la fin de l'expérimentation. **En juillet dernier, dans une lettre ouverte, l'association TZCLD et ses partenaires ont appelé à son inscription à l'ordre du jour dès septembre et à un vote conforme. Cette alerte n'a pas été entendue.**

Le paradoxe devient difficilement soutenable. Les chiffres de l'INSEE parus cet été donnent la mesure de l'urgence sociale : **9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine, soit 15,4 % de la population, c'est-à-dire le niveau le plus élevé depuis trente ans, alors que le chômage repart à la hausse. Au moment même où l'Assemblée nationale enquête sur les causes et les conséquences de l'augmentation de la pauvreté, notamment pour les travailleurs seniors, la pérennisation d'une réponse concrète à la privation durable d'emploi reste suspendue au calendrier parlementaire.**

Le Gouvernement et les responsables des groupes parlementaires doivent maintenant prendre leurs responsabilités : la proposition de loi, adoptée par les deux chambres à l'unanimité en première lecture, doit être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale dès à présent pour permettre son adoption définitive sécurisée avant la fin de l'année.

Pour **Laurent Grandguillaume, Président de l'association Territoire zéro chômeur de longue durée** : *« La pauvreté atteint son plus haut niveau depuis trente ans. À celles et ceux qui se demandent comment agir, une réponse est déjà sous nos yeux : pérenniser une expérimentation qui, depuis dix ans, permet à des personnes durablement privées d'emploi de retrouver un travail. Au moment où La Banque Mondiale vient en délégation internationale avec cinq pays européens pour visiter l'un des territoires zéro chômeur de longue durée cette semaine, et après avoir publié cet été un rapport international mettant en valeur l'impact de l'expérimentation française, cette absence d'inscription urgente à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale est un non sens. **Le texte est là, le consensus est là, les résultats sont là. À quatre mois de l'échéance, nous n'avons plus de temps à perdre : il faut aller au bout, il faut voter cette loi maintenant.** »*

L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée en bref

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée a pour objet de mettre en œuvre le droit à l'emploi pour toutes et tous. Il est développé en collaboration avec les personnes privées durablement d'emploi et vise à atteindre l'exhaustivité grâce à une coopération territoriale regroupant des acteurs locaux.

L'objectif est de pouvoir proposer un emploi à toute personne volontaire qui en est durablement privée. En complément des emplois existants sur le territoire, les emplois supplémentaires nécessaires sont créés dans des entreprises à but d'emploi (EBE), pour proposer des emplois en CDI, à temps choisi. La création de ces emplois, utiles pour les territoires et supplémentaires à ceux existant localement, est en partie financée en réaffectant les coûts liés à la privation durable d'emploi. La 2e étape de l'expérimentation est en cours. 85 territoires sont à ce jour engagés dans la démarche. Sur ces territoires, depuis le début de l'expérimentation en 2016, 7 700 personnes sont sorties de la privation d'emploi. Près de 50 territoires se préparent à présent pour mettre en œuvre le projet TZCLD à leur tour.

www.tzcld.fr

Contact presse : Sophie Odeh - sophie.odeh@tzcld.fr / 06 85 98 98 84